

nos formations aux métiers du secteur

Prévention Sécurité



SECURITE

académie
Rennes



BRETAGNE OCCIDENTALE)))
FORMEZ-VOUS À DEMAIN

Sites industriels, centres d'affaires, établissements publics, hôpitaux, salles de spectacle, centres commerciaux, sites sensibles ont en commun des besoins en "protection des biens et des personnes", "sécurité incendie" et "prévention des risques professionnels" pour **protéger, prévenir, sécuriser, intervenir, secourir**. Pour chacune de ces missions au cadre réglementaire très strict, le Greta propose des formations adaptées.

Protection des biens et des personnes



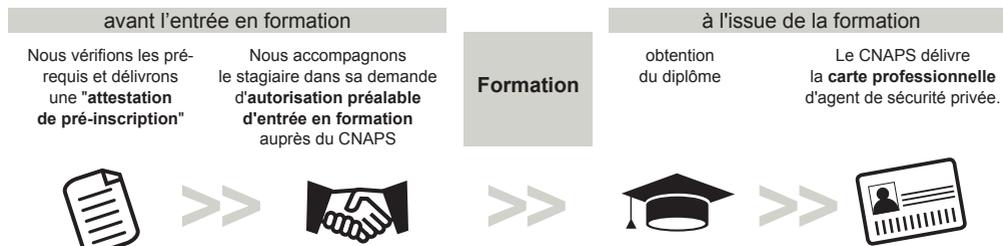
Ce secteur très réglementé nécessite des qualités et aptitudes spécifiques : discrétion, respect de la confidentialité, maîtrise de soi, résistance physique et une connaissance parfaite des bases du secourisme et des équipements de sécurité

Exercer un métier dans ce domaine ne s'improvise pas. La formation est obligatoire. Les conditions d'entrée en formation et d'obtention de la carte professionnelle sont rigoureuses et nécessitent l'expertise de l'organisme de formation.

La carte professionnelle

Elle est délivrée par le CNAPS* et doit être renouvelée tous les 5 ans. Elle est obligatoire pour pouvoir exercer un emploi dans le domaine de la protection des biens et des personnes, en application du Livre VI du Code de la sécurité intérieure.

Le Greta est habilité à dispenser des formations vous permettant d'obtenir la carte professionnelle.



*Qu'est-ce que le CNAPS ? Le Conseil National des Activités Privées de Sécurité (CNAPS) est un établissement public administratif sous tutelle du ministère de l'Intérieur. Il est chargé de l'agrément, du contrôle et du conseil des professions de sécurité privées.

CQP CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE ▼

Agent de prévention et de sécurité [APS]	Greta de Brest
Agent de sûreté aéroportuaire [ASA]	Greta de Brest

Titre professionnel ▼

Agent de sûreté et de sécurité privée	Greta de Brest et lycée Rosa Parks de Rostrenen
---------------------------------------	---

Autres ▼

Agent Technique de Prévention et de Sécurité [ATPS]	lycée Rosa Parks de Rostrenen	Contrat A
Maintien et Actualisation des Compétences [MAC] Renouvellement de la carte professionnelle	Greta de Brest et lycée Rosa Parks de Rostrenen	

Sécurité incendie



Les établissements et espaces publics ou privés ont l'obligation de prévenir tout risque incendie, d'intervenir en cas de sinistre, de gérer l'évacuation et de préparer l'arrivée des secours. Sang froid, calme, efficacité, rigueur, réactivité sont des qualités requises.

Doté d'une bonne condition physique, l'agent de sécurité incendie doit être capable d'identifier et d'analyser les situations d'urgence.

SSIAP1 [Agent de Service de Sécurité Incendie et Assistance à Personnes]	Greta de Brest
SSIAP2 [Chef d'équipe de Service de Sécurité Incendie et Assistance à Personnes]	Greta de Brest
SSIAP3 [Chef de Service de Sécurité Incendie et Assistance à Personnes]	Greta de Brest
Sensibilisation à la manipulation des extincteurs [SME]*	
Équipier de première intervention [EPI]*	
Équipier de seconde intervention [ESI]*	
Formations sur mesure : exercices d'évacuation, serre-file...*	

*formations intra-entreprise

Contacts

Dans notre agence, un.e conseiller.ère vous propose son expertise pour construire avec vous un parcours sur mesure en terme de contenu et de durée, pour la réussite de votre projet.

Greta de Bretagne Occidentale

Agence de Brest

Lucie MERCIER

Conseillère en formation continue

Jean-François LARRIEU

Coordonnateur

Rue Prince de Joinville
Cité scolaire de Kerichen

Brest | 02 98 80 41 51

greta.agbrest@ac-rennes.fr



Une expertise
avérée dans le domaine
des formations en sécurité
et prévention auprès des
entreprises du secteur public
et des entreprises privées
clientes.

**Plus de 800 stagiaires
formés en Sécurité
en 2018 !**

Des formateurs compétents pour les
actions de formation à mener ;

- Une évaluation des connaissances acquises par les stagiaires ;
- Une traçabilité du stagiaire en cours et après la formation ;
- Un respect des modules de formation définis ;
- Une mise à jour des cours en fonction des évolutions de la réglementation.